

**Le sang.  
Famille, parenté, transmission du Moyen Âge à nos jours**

**Paris, 23-24 novembre 2017  
Date limite de l'appel : 15 janvier 2017**

Le sang est devenu un objet d'histoire sociale et culturelle depuis une vingtaine d'années (Collard, 2011). Si les métaphores du sang sont inhérentes aux représentations de la famille et de la parenté en Occident, la catégorie du sang connaît des redéfinitions multiples au fil des siècles (Sabeau, Teuscher *et. al.*, 2013). Ancrant la famille dans le corps, la référence aux liens du sang est l'enjeu de croyances, de gestes, de savoirs juridiques ou médicaux en constante évolution suivant les espaces, les sociétés, les périodes considérées. A la croisée de la démographie et de l'histoire de la famille, convoquant l'histoire de l'art, l'histoire politique et religieuse, le droit, la médecine et l'anthropologie, ce colloque pluridisciplinaire a pour but de cerner les manières dont les imaginaires du sang impactent ou s'expriment dans des discours, des normes, des représentations, ainsi que dans des pratiques et des comportements, pour documenter les reconfigurations de la famille et de la parenté dans les espaces européens et coloniaux depuis le Moyen Âge.

Unissant les vivants et les morts dans la chaîne des générations, la rhétorique du sang donne corps aux liens de parenté inscrits dans la nature (Klapisch-Zuber, 2000, 2003). Historiquement contingente, la catégorie n'est pas réductible à un donné biologique. On pourra examiner comment elle est définie, exaltée, légitimée ou contestée, quels en sont les acteurs et les supports (généalogies, tables de consanguinité, dispenses matrimoniales, livres de cérémonies, sources littéraires et iconographiques, écrits du for privé...), à quelles significations idéologiques, politiques, esthétiques ou religieuses elle renvoie, à quels rituels, pratiques sociales ou comportements démographiques elle donne lieu. Un véritable « culte du sang » (A. W. Lewis, 1986) s'affirme en Europe avec l'émergence des grands lignages aristocratiques ou princiers forgeant des stratégies conservatoires (contrôle des alliances, lutte contre les mésalliances, exclusion progressive des bâtards...), des pratiques rituelles et classificatoires (princes du sang, sang-mêlé, métis) ainsi que des rapports de domination fondés sur la pureté ou l'impureté du sang (Carrasco *et. al.*, 2011, Schaub et Sebastiani, 2015).

Source de légitimité, de puissance ou de tabou, le sang a partie liée avec la distribution des honneurs, des pouvoirs, des droits et des devoirs. Différentes traditions juridiques (droits canonique, civil, coutumier ; législations royale, impériale, ecclésiastique...) prohibent l'inceste, définissent les interdits de parenté, aggravent les homicides entre consanguins. Dans le même temps, sont affirmés des droits (dévolution des biens) et des devoirs (d'entraide et de solidarité) reposant souvent, sinon exclusivement, sur la consanguinité et sa mesure (degrés de parenté). La régulation des liens du sang est-elle comparable à celle dont d'autres types de parenté (spirituelle, par alliance) font l'objet ?

On pourrait aussi se demander dans quelle mesure les règles de la prohibition de l'inceste sont respectées en Europe et dans les mondes coloniaux. Quelle est la marge de manœuvre des acteurs ? Quelles sont leurs stratégies de contournement, légal ou non (dispenses matrimoniales, redoublements ou enchaînements d'alliances...) ? On pourrait enfin évoquer l'évolution de ces pratiques (unions entre cousins par exemple) qui tendraient à s'amplifier dès la fin de l'époque moderne (Delille, 2007 ; Sabeau, 1998). Autour de la question du sang, l'illégitimité, les mariages mixtes, le métissage mettent notamment à jour, dans les sociétés coloniales, la construction de liens familiaux éloignés des modèles dominants en Europe.

« Véhicule de l'âme » dans les sociétés traditionnelles (Pouchelle, 1988), le sang est un fluide corporel qui inscrit la parenté dans le corps sexué que focalisent de multiples théories sur la génération. Le rôle du sang menstruel dans la formation du *fœtus* intéresse par exemple les savoirs médicaux, permettant de revisiter les frontières de genre dans le processus d'engendrement en contexte chrétien comme juif (McClive, 2015 ; Marienberg, 2003 ; Rabello, 2002). La question du

sang se pose aussi pour les hommes dans le cas de la circoncision (Heymann et Perez, 1997). Entre ruptures et continuités, ces cultures familiales du sang doivent être examinées dans la longue durée.

Avec le déclin politique et social des aristocraties qui accompagne l'essor des bourgeoisies libérales en Europe, la mystique du sang vecteur de la pureté de la « race » semble refluer dans les savoirs positifs émergeant au XIX<sup>e</sup> siècle (médecine, psychiatrie, anthropologie criminelle, théories biologiques, idéologie darwinienne racialisée...). Du lignage à la race, les notions d'hérédité et de dégénérescence reposent sur une lecture organiciste du sang vecteur de la santé ou des pathologies familiales contaminant le corps social et national. Refondée par de nouvelles rationalités scientifiques, la pureté du sang motive des politiques d'exclusion dans les Etats totalitaires, à l'instar du nouveau droit matrimonial, de l'eugénisme et de l'antisémitisme que légitime la « loi du sang » dans l'Allemagne nazie (Chapoutot, 2014). Ces préoccupations autour de la qualité de la population perdurent sous différentes formes au-delà de 1945, comme dans le souci de différencier les sous-populations sur des fondements biologiques (à partir des groupes sanguins par exemple).

Du XVIII<sup>e</sup> à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, les nouveaux savoirs sur la reproduction reconfigurent la problématique de la transmission, faisant se répondre imaginaire du sang et imaginaire du sperme. Depuis les années 1970, les nouvelles techniques de procréation, la révolution des biotechnologies et le rôle de l'ADN pour établir la paternité et la filiation manifestent le retour de définitions physiologiques de la parenté fondées sur une analogie avec le sang (Edwards, 2015 ; Porqueres i Genè, 2015). *In fine*, historiciser la catégorie du sang devrait permettre de réfléchir à la porosité des conceptions sociales ou biologiques de la parenté saisies dans la longue durée.

## Thèmes des sessions

### 1) La chair et le sang : J. Doyon et I. Robin

Durant le Haut Moyen Âge, les rapports de la parenté sont assimilés à la chair (union charnelle) plutôt qu'au sang (consanguinité) dans le discours de l'Eglise. Dans la doctrine canonique médiévale, la notion de « consanguinité » en vient aussi à désigner tous ceux à qui le mariage est interdit. Au XIII<sup>e</sup> siècle, le canoniste Hostiensis assimile la « consanguinité » et la « cognation », ou la parenté naturelle, laquelle incluait les enfants naturels et les parents par les femmes (Roumy, 2008). La représentation agnatique de la consanguinité, telle qu'elle prévalait chez les juristes de l'époque romaine, se voit renversée. Sous le régime de la *patria potestas*, en effet, le fils adopté pouvait devenir le *consanguineus* de son père adoptif. Ainsi définie, la consanguinité romaine revêtait surtout les caractères d'une construction juridique. Enfin, c'est au sortir du Moyen Âge que la référence au sang s'émancipe de la chair et de la théologie de l'incarnation pour progressivement désigner les liens de la descendance et de la filiation. Les catégories juridiques de la modernité tendent à distinguer une parenté par le sang d'une parenté par l'alliance.

On le voit, la prise en compte des contextes discursifs dans lesquels les vocables sont employés et l'évolution de leurs champs d'application s'imposent comme une nécessité pour questionner sans anachronisme les contours de la parenté charnelle ou par le sang. L'étude des valeurs, des canons esthétiques, médicaux, juridiques ainsi que des pratiques sociales qui les mettent en œuvre ou les contournent permettront de définir les rôles respectivement dévolus à la chair et au sang, à l'alliance et à la consanguinité dans les images, les usages et les savoirs sur la parenté depuis le Moyen Âge. Si la rhétorique du sang devient omniprésente à l'époque moderne, la symbolique de la chair n'a pas disparu. Le sang ne se mêle-t-il pas à la chair du fœtus qu'il contribue à former ? Le lait maternel n'est-il pas du sang « réchauffé » dans le corps de la mère ? Des cas complexes comme ceux de l'illégitimité ou de la bâtardise (enfants « naturels » exclus des droits dévolus aux légitimes, du moins sous l'Ancien Régime) interrogent la prévalence de l'alliance ou de la filiation dans la définition de la parenté.

Cette session voudrait en outre réfléchir à la reconfiguration des conceptions de la chair et du sang en regard des mutations de la famille contemporaine (légalisation de l'adoption, du divorce, égalité juridique des enfants « illégitimes », statut de la belle parenté, de la mono parentalité, de l'homo parentalité...) qui font exploser les frontières traditionnellement admises entre parenté par le sang et par l'alliance. A travers les discours, les pratiques, les revendications ou les conflits entre les divers acteurs de la régulation des familles (parents, Eglises, Etats, associations, groupes de pression...), les nouvelles conceptions de la parenté qui émergent n'abolissent pas nécessairement toute référence à la notion de chair et de sang.

## **2) Mariages au plus proche et systèmes de transmission : sang et patrimoine - M. Gasperoni, C. Grange**

En imposant une exogamie rigoureuse par des empêchements de mariages nombreux et étendus, tant dans la consanguinité que l'affinité, l'Église prétendait notamment à étendre la *caritas* ou encore à éviter une concentration du pouvoir et des patrimoines au sein de quelques grandes familles (Goody, 1983). Défini comme un système « complexe » ou « cognatique », le système européen de parenté prohibe « de manière symétrique autour d'Ego l'ensemble des apparentés sans définir de classes privilégiées de partenaires possibles » (Barry, 2008, 187). Les conceptions de la parenté et la prohibition de l'inceste ont pris corps et évolué au cours du temps, en incorporant des notions et des concepts – la conjugalité ou encore la *Una Caro* – ayant une influence primordiale dans l'élaboration d'une idéologie de la parenté dont l'Église s'est progressivement faite le héraut en s'appuyant sur l'héritage antique. L'extension des prohibitions dans l'affinité sur le modèle des interdits de consanguinité est, à cet égard, paradigmatique. Poussée à son extrême, cette idéologie tend de fait à « consanguiniser » les alliés et à étendre le nombre de conjoints interdits. C'est dans cet univers mental et pratique que les acteurs doivent naviguer et exploiter au mieux l'ensemble des possibilités logiques qui s'offrent à eux, soit en contournant les interdits matrimoniaux en ayant recours aux dispenses matrimoniales délivrées par les autorités religieuses ou laïques, soit en adoptant des comportements et stratégies de contournements pour resserrer la parenté en respectant les interdits, que les ethnologues ont appelés « renchaînements d'alliance » (Jolas, Verdier et Zonabend, 1970). Toutes les sociétés n'ont toutefois pas adopté un système d'alliance aussi rigide : que ce soit en Asie, en Afrique ou sur le continent américain, la plupart des sociétés permettent des unions entre proches parents (mariages entre cousins croisés ou parallèles voire entre oncle et nièce).

Il s'agira ici de s'interroger sur la relation, considérée comme intuitivement évidente mais parfois contradictoire, entre systèmes de transmission – patrimoniale et/ou symbolique – et mariage dans la parenté proche (en deçà du 4<sup>e</sup> degré de consanguinité et/ou d'affinité). Comment l'idée d'une proximité de « sang » se conjugue-t-elle à des stratégies de transmission patrimoniale ou d'honneurs symboliques ? La session se veut poursuivre une problématique chère aux historiens ruralistes et à l'anthropologie historique alors qu'aujourd'hui son approche empirique bénéficie de nouveaux instruments méthodologiques.

## **3) Le sang mêlé : C. Avignon, V. Gourdon et V. Cousseau**

L'un des lieux majeurs de construction de la répulsion du mélange des sangs est le monde hispanique. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la politique de conversions forcées accompagnant les offensives militaires des Couronne d'Aragon et de Castille contre les différentes formes de souveraineté musulmane était d'essence religieuse : la goutte de sang juif, ou maure, ou nouveau converti, restait soluble dans l'eau du baptême et n'excluait pas l'accès aux principales charges publiques de la

Monarchie catholique (Carrasco, Molinié-Bertrand, Perez, 2011). Avant la fin du XV<sup>e</sup> siècle, il n'y avait guère de réflexion articulée entre pureté de la foi et pureté du sang (Sicroff, 1960). En 1492, la chute du dernier émirat andalou et l'expulsion des juifs refusant la conversion imposée par les Rois Catholiques entraîne une conception nouvelle de la *Limpieza de sangre*, ou « pureté du sang » et l'exaltation, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, d'un sang « pur de toute macule de sang juif ou maure » qui détermine une nouvelle stratification sociale, raciale, complémentaire de la hiérarchie sociale fondée sur la noblesse. Si la bâtardise est d'abord un régime juridique avant d'être un donné biologique, la mobilisation d'une rhétorique somatisée de la « macule » et de la « souillure » dans les législations de « pureté de sang » fait écho aux discours des juristes de l'époque moderne, qui attribuent aux enfants nés hors mariage légal une « tache », une « macule », voire une « note d'infamie » (Jonin, 2008 ; Steinberg, 2016).

L'extension impériale du monde ibérique aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, en Afrique et aux Indes, entraîne l'exportation de cette notion dans les espaces coloniaux selon une chronologie qu'il conviendra de questionner afin d'élargir la réflexion aux enjeux du métissage et aux différentes lectures et adaptations que les sociétés coloniales ont connues. Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, l'enfant métis des sociétés coloniales, à l'image du bâtard dans les familles des métropoles, est perçu comme un facteur de déstabilisation de l'ordre familial ainsi que de l'ordre social, en ce qu'il brouille les hiérarchies. Cette perception de la menace peut susciter une réaction légale qui, dans les deux cas, vise à construire des limites (juridiques, morales, économiques) au mélange des sangs. Dans quelle mesure les pays d'Europe occidentale sont-ils influencés par cette obsession d'origine ibérique de la pureté ? Quelles régulations spécifiques mettent-ils en place dans leurs espaces coloniaux en fonction de leurs équilibres sociaux et culturels propres ? En retour, l'ouverture aux populations extra-européennes transforme-t-elle la perception de l'hérédité par le sang et les comportements des populations en Europe ?

En outre, les normes relatives à la limitation du mélange des sangs ont été élaborées selon des chronologies différentes, et appliquées avec une rigueur très variable, la déviance pouvant, en certains cas, s'instaurer en norme parallèle. Le discours médico-biologique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle donne une assise scientifique à l'idée de déclassement puis de dégénérescence associée au mélange des sangs. Il se traduit dans les sociétés coloniales par un refus plus affirmé des alliances métissées et une ségrégation plus forte des enfants qui en sont issus, souvent relégués du côté du parent de statut ethnico-social inférieur. Ce phénomène touche aussi les sociétés métropolitaines à travers la figure du « corps » de la Nation, qu'il convient de préserver de tout mélange qui détruirait son essence et sa force vitale. Les périodes modernes et contemporaines seraient donc caractérisées par la tentation de créer des entités homogènes fondées sur le sang, en particulier pour la noblesse et la couleur. Tout au long de la période considérée, notamment à partir du XVIII<sup>e</sup> et jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, les limites assignées au mélange des sangs font l'objet d'oppositions variées, de nature religieuse, philosophique, scientifique ou juridique. Il s'agira d'articuler à ces constructions juridiques complexes des analyses de pratiques sociales. Outre la question de l'ampleur et des modalités de contournement des interdits, cette session voudrait analyser les trajectoires de ces individus aux sangs mêlés, ainsi que leur degré d'intégration dans des dynamiques familiales afin de mesurer à différentes échelles du corps social les incidences d'une stigmatisation sans cesse recomposée au fil des siècles.

#### **4) Hérité et maladies, la transmissions par le sang : N. Sage Pranchère, F. Cahen**

Le sang entendu comme vecteur d'hérédité permet la transmission des caractères moraux ou physiques, perçus comme positifs (qualités, identité) ou négatifs (pathologies, « tares », anomalies...). Il interroge dès lors l'évolution des savoirs sur la transmission (Van der Lugt, Miramon, 2008). La question de la consanguinité comme vectrice de maladies spécifiques ou de

tares chez les descendants constitue un autre aspect de cette transmission (Diane B. Paul, 1998). La transmission par le sang de maladies définies comme héréditaires est très tôt envisagée entre mère et enfant pendant la grossesse comme l'évoque Chambers dans sa *Cyclopedia* au XVIII<sup>e</sup> siècle. La compréhension de l'indépendance des circulations sanguines est suffisamment tardive pour laisser perdurer jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle un imaginaire du sang nourricier ou contaminant, relayé par l'émergence de maladies à l'étiologie longtemps perçue comme complexe (syphilis ou plus récemment VIH) (Corbin, 1981 ; De Luca, 2009). Cet imaginaire est d'ailleurs réactivé par les recherches sur la perméabilité de la barrière placentaire à des molécules présentes dans le sang maternel (alcool, nicotine), suscitant le développement d'un discours sur les devoirs de la femme enceinte dans une perspective de santé publique. Les recherches sur les caractéristiques du sang (définition des groupes sanguins, des rhésus) ont sur la définition biologique de la parenté des conséquences non négligeables, entre autres le développement des recherches en paternité, désormais aussi fondées scientifiquement et non plus seulement socialement (Okroi, Voswinckel, 2003). Ces recherches expliquent aussi les manifestations pathologiques induites par la parenté : mise en lumière des incompatibilités foeto-maternelles et de leurs effets en termes de morbidité et de mortalité néo-natale et infantile.

L'hérédité de certaines maladies sanguines ajoute encore aux liens déjà étroits entre famille et imaginaire du sang : les conséquences de la transmission féminine de l'hémophilie parmi les ancêtres de la reine Victoria en sont un exemple parmi d'autres.

### **Calendrier et modalités pratiques :**

Les propositions de communications (titre, résumé d'une page max., bref CV) devront parvenir en **français, anglais, italien, espagnol** aux organisateurs avant le **15 janvier 2017**. Elles seront examinées et évaluées par les organisateurs du colloque, faisant fonction de comité scientifique. La sélection des communications sera indiquée aux proposants avant le **15 février 2017**. Les communications pendant le colloque pourront se faire en **français, anglais, italien, espagnol** et devront être accompagnées d'un **powerpoint dans une autre langue** pour une meilleure compréhension générale.

**Institutions mobilisées :** Société de Démographie Historique, Centre Roland Mousnier (UMR 8596, université Paris IV).

**Comité d'organisation et comité scientifique :** Carole Avignon, Fabrice Boudjaaba, Fabrice Cahen, Vincent Cousseau, Julie Doyon, Michael Gasperoni, Cyril Grange, Vincent Gourdon, Isabelle Robin, Nathalie Sage-Pranchère.

**Contacts :** envoyez vos propositions à **Julie Doyon** ([julie.doyon@free.fr](mailto:julie.doyon@free.fr)) et **Isabelle Robin** ([isabelle.robin@paris-sorbonne.fr](mailto:isabelle.robin@paris-sorbonne.fr))